

## INFORMATION IMPORTANTE

### Passage aux horaires d'été des déchèteries du 01/04 au 30/09

#### HORAIRES D'OUVERTURE

- ➔ Pour les 3 déchèteries de Cherbourg-en-Cotentin : de 9h à 18h30 sans interruption (18h en période de couvre-feu).
- ➔ Pour les 12 autres déchèteries de l'agglomération : de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

#### JOURS D'OUVERTURE

- ➔ Du lundi au samedi
- ➔ Attention, fermetures hebdomadaires de certaines déchèteries des Pôles de Proximité suivants :

DOUVE ET DIVETTE	VALLÉE DE L'OUVE	CŒUR DU COTENTIN	ST-PIERRE-ÉGLISE	CÔTE DES ISLES	LES PIEUX	MONTEBOURG
Martinvast > Mardi	Rauville-la-Place > Mardi et jeudi	Bricquebec > Jeudi Valognes > Mardi	Varouville > Mardi	Les Moitiers d'Allonne > Mercredi	Les Pieux > Jeudi Héauville > Samedi	Le Ham > Mardi et jeudi

#### FERMETURE DE TOUTES LES DÉCHÈTERIES LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS

- 📍 Réduire ses déchets dans le Cotentin
- 📞 Pour plus d'informations, rendez-vous sur [lecotentin.fr](http://lecotentin.fr)



## FRELONS ASIATIQUES

	Frelon asiatique	Frelon européen
Le frelon		
Type de nid	Nid primaire de Frelon asiatique	Nid principal de Frelon asiatique
Photo du nid		
Période d'activité au nid	Avril à Juin	Juillet à Novembre (se désagrège au cours de l'hiver et n'est plus réutilisé).
Critères de reconnaissance du nid	Petite boule beige à marron, suspendue. Petite ouverture par le bas.	En forme de poire, jusqu'à 1 mètre de diamètre à l'automne. Une petite entrée latérale.
Emplacement du nid	Sous une avancée de toiture, encadrement de fenêtre, abri de jardin, cabane en bois...	Généralement dans un support végétal, haie ou arbre isolé, toute hauteur confondue.
Procédure	<b>NID A SIGNALER EN MAIRIE</b> Sauf si un panneau indique que la colonie est déjà détruite (l'enveloppe du nid peut rester sur place).  LA COLONIE DE CE NID DE FRELONS ASIATIQUES A ÉTÉ DÉTRUITE L'ENVELOPPE DU NID VA SE DÉGRADER PROGRESSIVEMENT AVEC LES INTÉMPÉRIES IL EST DONC INUTILE DE SIGNALER CE NID A LA MAIRIE <small>CETTE AFFICHE EST RÉALISÉE À PARTIR DE CONTRIBUTIONS FOURNIES PAR MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION</small>	<b>NE PAS SIGNALER EN MAIRIE</b> Si je veux détruire le nid, je prend contact avec une entreprise spécialisée. Aucune prise en charge par la lutte collective, ni par la mairie.

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : QUOI DE NEUF DANS LA BOÎTE À SEL ?

Les services en ligne évoluent : nouveau visuel, nouvelles bibliothèques partenaires et toujours plus de contenus accessibles depuis chez vous !

Rendez-vous sur le site internet de la bibliothèque de Bretteville : <https://bretteville.bibenligne.fr>

- ✓ Le Mot du Maire
- ✓ Finances
- ✓ Informations diverses

- Page 1
- Page 2 et 3
- Page 4

## Le mot du maire

### FINANCES :

Au printemps, à Bretteville comme ailleurs, l'équipe municipale travaille sur l'élaboration du budget. Après une année de transition et la pandémie Covid-19, le bilan de 2020 ne peut être considéré comme une année de référence.

2021 sera probablement, en partie, sur le même registre.

Cela ne nous empêchera pas de réaliser des travaux et d'investir pour continuer d'entretenir notre commune.

Ce qui est compliqué c'est de prendre des décisions en cours d'année, signer des devis pour des travaux qui ne seront réalisés que l'année d'après et payés encore plus tard.

Cela amène à faire un budget tenant compte d'un décalage permanent.

### PANDEMIE :

En pleine troisième vague nationale de Covid-19 nous sommes soumis aux mêmes règles que la population, attendre les décisions du gouvernement. Les nouvelles mesures prises pour avril et la vaccination permettront-elles d'enrayer ce virus ? Comme vous je le souhaite sans savoir si je peux y croire.

### INFORMATIONS DIVERSES :

-Le printemps nous donne des envies de jardinage et de sorties en extérieur. Notre plage attire toujours autant de monde et parfois même des chevaux qui se soulagent sur le sable, une délibération du conseil municipal règlemente leur accès sur la plage. Les appels en mairie sont fréquents depuis quelques semaines sur ce sujet pour moi non essentiel, Je défendrai le caractère rural de notre commune et le bien vivre ensemble aussi.

-Pour les futures élections des 20 et 27 juin prochain nous cherchons des volontaires pour tenir les bureaux de vote et participer au dépouillement. A la demande de la préfecture j'ai répondu que j'étais défavorable à la tenue de ces élections, les vaccinations et les dépistages préconisés ne sont pas de ma responsabilité.

-Coté Est du camping des enfants escaladent la rambarde qui sécurise le passage étroit à l'aplomb des rochers, sous l'œil indifférent de leurs parents. Un élu, témoin de la scène a interpellé les parents, je ne relaterai pas ici leurs propos affligeants.

Jean Paul MAZE

Site internet : [www.bretteville50110.fr](http://www.bretteville50110.fr)

Facebook : Mairie de Bretteville – 50110



Panneau Pocket : Bretteville



# FINANCES

## COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :

Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'exercice 2020.

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		74 339.34 €		604 605.27 €
Opéra. de l'exercice	115 039.87 €	128 271.14 €	919 164.15 €	968 088.62 €
<b>TOTAUX</b>	<b>115 039.87 €</b>	<b>202 610.48 €</b>	<b>919 164.15 €</b>	<b>1 572 693.89 €</b>
Résultat de clôture		87 570.61 €		653 529.74 €

Le compte administratif rapproche les autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur soit l'exécutif local, pour approbation, à l'assemblée délibérante, qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Le compte administratif est obligatoire. Il est régi par les principes d'annualité, d'unité, de sincérité et d'équilibre, comme le budget.

Le compte administratif 2020 étant conforme au compte de gestion 2020 de la trésorière municipale, l'exécutif local a présenté le compte administratif 2020 pour approbation et affectation du résultat le 15 avril 2021.

L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif 2020 et a affecté les résultats le 15 avril 2021.

### Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes afférents au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie périscolaire, centre de loisirs, location salles, ...), aux impôts locaux, aux dotations de l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

### Les recettes encaissées (comparatif sur 5 ans) :

	2016	2017	2018	2019	2020
70 - Produits des services	34 437.42 €	44 209.82 €	44 875.56 €	56 743.50 €	40 103.63 €

La pandémie COVID qui sévit depuis Mars 2020 a eu pour effet principal de diminuer les produits des activités liées aux services scolaires, périscolaires et location des salles.

### Section d'investissement :

Le budget d'investissement retrace les travaux et acquisitions effectués sur l'exercice 2020.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le compte administratif de la section d'investissement de la commune regroupe :

- **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicule, ...
- **En recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

## BUDGET PRIMITIF 2021 :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	401 866.74 €	013 Atténuation de charges	51 000.00 €
012 Charges du personnel	549 320.00 €	70 Produits des services	39 000.00 €
014 Atténuation de produits	30 799.00 €	73 Impôts et taxes	487 493.00 €
065 Autres charges de gestion courante	79 900.00 €	74 Dotations et participations	272 263.00 €
066 Charges financières	6 900.00 €	75 Autres produits gestion courante	49 500.00 €
067 Charges exceptionnelles	14 000.00 €	77 Produits exceptionnels	3 000.00 €
068 Dotations aux amortissements et provisions	30 000.00 €	002 Excédent fonctionnement reporté	653 529.74 €
022 Dépenses imprévues	20 000.00 €		
023 Virement section investissement	423 000.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 555 785.74 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 555 785.74 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
16 Remboursement d'emprunts	73 400.00 €	10 Dotations fonds divers réserves	84 820.00 €
20 Immobilisations incorporelles	4 000.00 €	13 Subventions d'investissement	95 000.00 €
204 Subventions d'équipement versées	280 000.00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	400.00 €
21 Immobilisations corporelles	109 001.00 €	021 Virement de la section de fonctionnement	423 000.00 €
23 Immobilisations en cours	224 389.61 €	001 Solde exécution reporté	87 570.61 €
<b>TOTAL</b>	<b>690 790.61 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>690 790.61 €</b>

### La fiscalité :

80 % des foyers bénéficient de la suppression de leur taxe d'habitation sur leur résidence principale depuis 2020. À compter de 2021, pour les 20% de foyers restants, une diminution progressive de la taxe d'habitation sur la résidence principale s'appliquera jusqu'à sa suppression définitive en 2023.

La suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales se traduit pour les communes par une perte de ressources qui est compensée par un transfert à leur profit de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). En conséquence, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties voté par la commune de Bretteville passe de 26.17 % en 2020 à 47.59 % en 2021. Il ne s'agit pas d'une augmentation du taux communal, mais d'un transfert du taux départemental au profit de la commune.

